

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2018 à 20h00

Membres excusés : Cathy MARTINAUD, Maryline BUSI pouvoir donné à Aurélie GAMBÉY, Magali PELLETIER pouvoir donné à Sylvie STRIPPOLI, Michel FAVRE pouvoir donné à Jean-Luc VILLEMAIRE, Jacky MALIN

Les membres approuvent le dernier compte-rendu de conseil.

### Ordre du jour :

#### - **Organisation du service scolaire de Bresse Louhannaise Intercom'**

Monsieur le Maire informe que suite à l'harmonisation de la compétence services aux écoles et transports scolaire des écoles sur l'ensemble du territoire, il convient de fixer les modalités d'organisation et de gestion de la compétence entre la commune et la communauté de communes.

Monsieur le Maire donne lecture de la « Charte des modalités d'organisation du service scolaire Bresse Louhannaise Intercom' ».

Les membres approuvent cette charte à l'unanimité.

#### - **Défense extérieure contre l'incendie**

Monsieur le Maire informe qu'à partir 31 mars 2019, un arrêté doit être pris pour définir la D.E.C.I. (Défense Extérieure Contre l'Incendie). Deux secteurs sur la commune sont mal desservis « Chemin de la Ciblière » et « Route du Miroir à Chemin de Chevalot à Moisy », il est proposé d'utiliser deux points d'eaux artificiels, l'étang de la Ciblière et l'étang à Mr PUTIN Jean-Pierre.

Les membres donnent délégation à Monsieur le Maire pour signer les conventions avec les propriétaires des étangs.

#### - **Mise à disposition des agents**

Suite au transfert de la compétence scolaire, l'intercommunalité redonne à la commune la gestion du temps méridien. La communauté de communes va mettre à disposition de la commune un fonctionnaire territorial à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, Mme CLAIR Véronique, pour une durée hebdomadaire 3.40/35<sup>ème</sup>. Monsieur le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil accepte la présente convention sous réserve d'avis de la Commission Administrative Paritaire de Bresse Louhannaise Intercom'.

#### - **Tableau des effectifs**

Suite au transfert de la gestion du temps méridien, il convient de modifier le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Monsieur le Maire propose de modifier la durée de travail de Bettina DENNLER de 9.13/35<sup>ème</sup> à 12.27/35<sup>ème</sup>, de créer 1 poste d'agent technique 2<sup>ème</sup> classe à 4.96/35<sup>ème</sup>, de créer 1 poste d'agent social à 1.83/35<sup>ème</sup> et la titularisation de Bettina DENNLER après validation de la formation d'intégration. Ces nouveaux agents seront recrutés en contrat à durée déterminé jusqu'au 31/12/2019.

Le conseil accepte le nouveau tableau des emplois sous réserve de l'avis de la CAP de Bresse Louhannaise Intercom' et du comité technique.

#### - **Questions diverses**

##### ▪ **Cartes cadeaux agents**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil, il avait été décidé l'attribution des cartes cadeaux pour les agents. Monsieur le Maire propose de verser en plus une carte cadeau à Fabienne COPIN.

Le conseil accepte la carte cadeau pour Fabienne COPIN et propose de faire de même pour Sylvie BREBION.

##### ▪ **Désignation commission électorale**

Monsieur le Maire informe de la réforme de la commission électorale au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il convient de mettre en place une nouvelle commission électorale se composant d'un conseil municipal, d'un délégué du Préfet et d'un délégué du Tribunal de Grande Instance. Monsieur le Maire informe des 3 noms donnés au Tribunal, MEGARD Jacky, COULON Guy et BUISSON Alain et de 3 noms pour le délégué du Préfet, PONT Jérôme, CUROT Maryline et GIRODET Christian. Le conseil désigne Jean-Pierre FERRIER comme représentant du conseil municipal.

▪ **Vente de terrain**

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, Monsieur PUTIN avait émis le souhait d'acheter un terrain communal, parcelle ZC 38, de 1866 m<sup>2</sup>. Il propose d'acheter le terrain à 350€ TTC.  
Le conseil accepte de vendre cette parcelle au tarif proposé.

▪ **Projets 2019**

Monsieur le Maire propose :

- La réfection de la classe des petits, (dalles du plafond, électricité, la porte d'entrée côté entrée école et peut-être pour porte côté cour, peinture des murs, rideaux) et changement des luminaires dans la classe des moyens et des grands.
- Aménagement du Poids Public suivant le coût.
- L'achat du terrain SNCF n'a pas été concrétisé cette année, sera reporté en 2019
- L'alarme intrusion pour les ateliers municipaux.

▪ **Journée Citoyenne**

Monsieur le Maire rappelle qui serait bien d'organiser une journée citoyenne, en mai. (Peinture au city des bois, peinture des ferrures à l'école, désherbage au cimetière, de certaines allées et du sentier piétonnier)  
La date du samedi 18 mai 2019 a été retenue.

- **Comptes rendus et rapports de commissions**

▪ **Affouages**

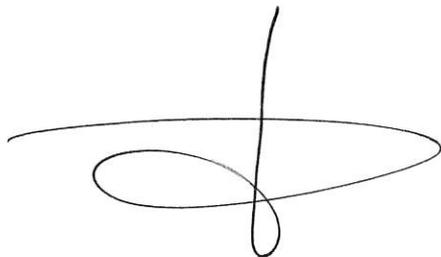
Cette année, 6 affouagistes sont inscrits. La commission se réunira le samedi 24 novembre à 9h pour définir les lots. Le tirage au sort aura lieu le mardi 4 décembre à 18h00 en mairie. Les affouagistes seront prévenus par courrier. Les membres de la commission approuvent le règlement.

- **Vie communale**

Monsieur le Maire informe :

- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 4 janvier 2019 à 20h00
- 2 décès cette semaine
- 1 mariage de prévu prochainement
- D'invitations diverses.

Le prochain conseil aura lieu soit le 07 décembre 2018 soit le 18 janvier 2019.

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops back to the left and then curves back to the right, ending in a small loop at the bottom.